



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Manche



**JE SUIS
APPRENTI.E**
MES DROITS ET DÉMARCHES

01

LE POINT SUR TON ASSURANCE MALADIE

En temps que nouvel apprenti, tu as quelques démarches à effectuer pour :

- **être bien remboursé de tes dépenses de santé** (ta consultation chez le médecin par exemple) ;
- **obtenir des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail** : il s'agit d'un revenu versé par l'Assurance Maladie (après calculs de tes cotisations) pour compenser ton absence de salaire lorsque tu es malade.

Ce que tu dois fournir à l'Assurance Maladie :

- le formulaire «Demande d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie » complété (disponible via ce lien <https://www.ameli.fr/manche/node/64867> ou le QR code ci-contre),



- une copie du contrat d'apprentissage ou de ton 1er bulletin de salaire,
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal à ton nom,
- une photocopie de ta pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

COMMENT ENVOYER TES DOCUMENTS À L'ASSURANCE MALADIE ?



Par internet :
<https://de clic.cpam50.fr>



Par courrier :
Assurance Maladie de la Manche
CS 51212
50012 Saint-Lô cedex

POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ, ADOPTE LES BONS RÉFLEXES



Choisis et déclare un médecin traitant.



Mets à jour ta carte Vitale chaque année en accueil, à la pharmacie ou à l'hôpital.



Crée ton compte ameli et simplifie tes démarches.



Mets à jour tes coordonnées, notamment ton RIB.

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

En cas d'arrêt pour accident de travail ou maladie professionnelle, tu es couvert dès le 1er jour de ton apprentissage, que l'accident de travail survienne dans l'entreprise, au centre de formation, ou à l'occasion des trajets entre ton domicile et tes différents lieux d'apprentissage.

Ce que tu dois envoyer à l'Assurance Maladie dans les 48h :

- les volets 1 et 2 de ton arrêt de travail (si le médecin ne l'a pas déjà fait).



Ce que tu dois envoyer à ton employeur dans les 48h :

- le volet 3 de ton arrêt de travail.

Plus d'infos sur l'arrêt de travail sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



BESOIN D'AIDE DANS TES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ASSURANCE MALADIE ?



Connecte-toi à ton compte ameli sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou l'appli ameli, 24/7.



Contacte un conseiller du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

[ameli.fr](https://www.ameli.fr)



3646

Service gratuit
+ prix appel

02

LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CAF

En fonction de ton statut et de tes revenus, tu peux demander des aides financières à la Caf (caisse d'allocations familiales).



L'APL (aide personnalisée au logement) versée tous les mois afin de t'aider à payer ton loyer.



La prime d'activité pour les travailleurs aux revenus les plus modestes.



La formation au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) à partir de 17 ans.

Plus d'infos sur ces aides sur 

Tes démarches auprès de la Caf :

- mets à jour ta situation sur caf.fr ;
- si tu as ton propre logement, contacte la Caf pour qu'elle étudie tes droits et ceux de tes parents.



Tu es considéré à la charge de tes parents entre 16 et 20 ans, si ta rémunération mensuelle n'excède pas 55 % du smic. Si tu deviens toi-même allocataire ou conjoint/concubin d'un allocataire, tu ne seras plus considéré comme à charge.

BESOIN D'AIDE DANS TES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA CAF ?



Connecte-toi à ton espace sur caf.fr ou l'appli [caf-mon compte](https://caf.fr), 24/7.



Contacte un conseiller du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.



3230

Service gratuit
+ prix appel

03

LE POINT SUR TA SANTÉ



TA SANTÉ GÉNÉRALE

L'examen de prévention santé : des professionnels de santé font le point sur ta santé et te donnent des conseils, des examens médicaux et des analyses selon ta situation. Un conseiller t'informe sur tes droits en santé et t'accompagne dans tes démarches. Pour t'inscrire, appelle le 02 33 72 67 20 ou rdv sur internet : <https://moneps.uc-irsa.fr/#/>

M'T Dents : à tes 18, 21 et 24 ans, l'Assurance Maladie t'offre un examen bucco-dentaire. Prends rdv chez un dentiste et présente-lui ton invitation reçue par courrier et ta carte Vitale.

La Maison des Ados : un lieu d'écoute confidentiel t'accueille jusqu'à tes 25 ans. Plus d'infos sur maisondesados50.fr ou au 02 33 72 70 60.

filsantejeunes.com : un site web et une ligne d'écoute (0800 235 236 de 9h à 23h) pour répondre à toutes tes questions en matière de santé.

Plus d'infos sur la santé des 16-25 ans sur ameli.fr



TA SANTÉ SEXUELLE

Contraception d'urgence gratuite : à demander en pharmacie ou à l'infirmerie scolaire.

Des préservatifs pris en charge à 100 % sans avance de frais et sans prescription médicale pour les - de 26 ans (remboursés à 65 % pour les + de 26 ans sur prescription) : à demander en pharmacie.

Contraception gratuite pour les - de 26 ans : consultation, examens biologiques et contraceptifs. Parles-en au médecin, au gynécologue, à la sage-femme ou dans un centre de santé.

Consultation de santé sexuelle gratuite pour les moins de 26 ans.

Dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST) gratuits dans un CeGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) : St-Lô/Cherbourg 02 33 72 19 79, Granville 02 33 89 44 82). Plus d'infos sur sida-info-service.org ou au 0800 840 800.

Rattrapage de vaccination contre le papillomavirus (HPV) jusqu'à 19 ans auprès de médecins, gynécologues, sage-femmes, centres de santé.

Les centres de santé sexuelle dans le département de la Manche

(pour toute question de contraception, sexualité, difficulté familiale ou de couple) :
Cherbourg (hôpital) : 02 33 20 75 - Hague : 02 33 10 01 56 - Val-de-Saire : 02 33 88 77 16
Saint-Lô : 02 33 77 25 31 - Coutances : 02 33 17 40 03 - Granville : 02 33 91 14 20



TES ADDICTIONS

Remboursement de substituts nicotiniques (patchs et gommes) : consulte ton médecin.

Consultation jeunes consommateurs : accueil anonyme. Plus d'infos sur dapa-normandie.fr/cjc ou par téléphone (Cherbourg 02 33 10 03 03 - St-Lô 02 33 77 74 74 ou 02 33 77 37 20 - Avranches/Granville 02 33 58 63 04).

Autres services gratuits et anonymes

- alcool-info-service.fr - 0 980 980 930
- drogues-info-service.org - 0 800 23 13 13
- tabac-info-service.fr - 39 89 et application mobile



TA SANTÉ MENTALE

8 consultations chez un psychologue prises en charge à 60 % par l'Assurance Maladie : sur prescription de ton médecin traitant. Plus d'infos sur monparcourspsy.sante.gouv.fr

Mes ressources utiles

- Soutien psychologique, écoute et conseils : nightline.fr/soutien-etudiant
- Prévention du suicide (réponse rapide et de proximité) : 3114.fr et 31 14 (24h/24)
- Psychom (info et orientation sur la santé mentale) : psycom.org



TA NUTRITION

Manger mieux, bouger plus : recettes, idées d'activités et astuces dans la fabrique à menus sur mangerbouger.fr



ameli.fr

